



FUNDACIÓ GALA-SALVADOR DALÍ

Règles d'accès et de consultation du Centre d'études daliniennes

Objet

Le Centre d'Études Daliniennes (CED) a pour objectif prioritaire de préserver, cataloguer et étudier le fonds documentaire de la Fundació Gala-Salvador Dalí, tout en assurant la promotion et la diffusion de l'œuvre de Salvador Dalí, et ceci sous les aspects les plus divers.

Conditions générales

- a) On accède au Centre d'Études Daliniennes par la Torre Galatea, située au 28, Pujada del Castell, à Figueres. Les chercheurs sont tenus de s'identifier à l'entrée en présentant une carte d'identité ou un passeport.
- b) Le CED est ouvert aux chercheurs, aux doctorants et aux étudiants universitaires de deuxième cycle, mais le centre se réserve le droit d'admission.
- c) L'admission au CED ne se fait que sur accréditation. La demande d'accréditation consiste en une lettre ou un courriel exposant l'objet de la recherche et précisant les documents à consulter. Pour les étudiants universitaires et de doctorat, nous exigeons en outre un document du directeur de thèse confirmant la réalité du travail de recherche.
- d) Les demandes sont à adresser à Montse Aguer, directrice du Centre d'études daliniennes, par courriel à ced@fundaciodalí.org ou par courrier au :

Centre d'Études Daliniennes

Fondation Gala-Salvador Dalí

Torre Galatea

Pujada del Castell, 28 17600

Figueres

Une fois la demande reçue, le centre prend contact avec la personne intéressée, par courriel. Les rendez-vous sont accordés deux semaines à l'avance au minimum et doivent être confirmés par le personnel du centre.

- e) Les fonds conservés au centre doivent toujours être consultés aux endroits prévus à cet effet. Aucun service de prêt n'étant assuré, la documentation et les livres ne peuvent sortir de l'enceinte du centre.
- f) Les utilisateurs doivent se limiter à l'espace prévu pour la recherche, et ils ne peuvent en aucun cas prendre de leur propre chef les documents conservés dans des lieux dont l'accès est restreint.

Horaires d'ouverture pour les chercheurs

L'horaire d'ouverture du CED est de 9h 30 à 14 h, du lundi au vendredi.

Règlement de la salle de consultation

- a) Afin de ne pas perturber l'atmosphère de travail, les chercheurs sont tenus de respecter les règles élémentaires de la civilité dans la salle qui leur est destinée.
- b) Dans l'espace réservé aux chercheurs, il n'est permis ni de manger ni de boire. L'utilisation des téléphones portables est également interdite, et ceux-ci doivent être déconnectés ou mis en mode silencieux avant d'entrer dans la salle.
- c) Les ressources techniques du CED (ordinateurs et connexion Wi-Fi) sont destinées à la consultation Des fonds documentaires faisant partie du patrimoine du centre. Les utilisateurs ne peuvent s'en servir pour d'autres usages, personnels ou étrangers à cette finalité.
- d) Dans la salle en question, il n'est permis d'écrire qu'au crayon à papier. Pour les mêmes raisons, le personnel des archives fournit des gants aux utilisateurs afin qu'ils puissent consulter le fonds documentaire.
- e) La quantité de documents ou de volumes que les utilisateurs peuvent consulter lors de chaque séance dépend des caractéristiques de ces matériaux, et c'est le personnel du CED qui en décide au cas par cas, en fonction de critères de conservation et de sécurité.
- f) Le CED se réserve le droit d'interdire l'accès à ses espaces aux utilisateurs qui, par leur comportement, enfreindraient, en totalité ou en partie, ces règles.

Consultation du fonds documentaire

- a) Le [fonds documentaire](#) du Centre d'Études Daliniennes rassemble des manuscrits, des photographies, de la presse, des livres d'artiste, de la correspondance et d'autres documents importants liés à Salvador Dalí, à l'avant-garde et au surréalisme. Avant de se rendre au CED, il est essentiel que le chercheur définisse avec la plus grande précision possible son objet d'étude et identifie les documents qu'il souhaite consulter, en les précisant dans sa lettre de demande d'accès.
- b) Dans la mesure du possible, la consultation des fonds documentaires s'effectuera au moyen du catalogue en ligne mis à la disposition des chercheurs par le personnel du centre. La consultation des documents originaux ne sera autorisée que dans des cas dûment justifiés et sera soumise aux mesures de sécurité et de conservation que le centre jugera appropriées.
- c) Le centre se réserve le droit de refuser aux utilisateurs l'accès à certains matériaux s'ils n'ont pas fait l'objet du traitement nécessaire pour pouvoir être consultés avec toutes les garanties, ou s'il existe une raison quelconque d'en restreindre la consultation.

Reproduction de documents pour la recherche ou la publication

- a) En règle générale, le CED autorise l'utilisateur à photocopier tout matériel en bon état de conservation appartenant à la bibliothèque, à condition que l'opération ne risque pas de l'endommager et que la copie ainsi obtenue serve à la recherche et à l'étude universitaire. En aucun cas, et pour quelque raison que ce soit, il n'est permis de photocopier les documents de la réserve bibliographique, pas plus que ceux du fonds de correspondance et de manuscrits (ci-après dénommés « matériaux à caractère spécial »).
- b) Le centre ne fournit en aucun cas de copie des documents audiovisuels appartenant à son fonds, ni n'en autorise la reproduction.
- c) L'autorisation de copie accordée par le CED n'implique aucune cession de droit de propriété intellectuelle ou industrielle à la personne qui fait ou obtient cette copie, conformément aux articles 17 à 21 et 56 du Décret royal législatif nº 1 du 12 avril 1996, par lequel a été promulguée la refonte de la Loi de propriété intellectuelle.
- d) Les personnes désireuses de solliciter la reproduction de certains documents ou matériaux en vue de les publier, ou de les exploiter sous une quelconque des autres modalités prévues par la Loi de propriété intellectuelle, doivent s'adresser par écrit au service légal de la Fundació Gala-Salvador Dalí, en indiquant l'usage qu'elles souhaitent faire des reproductions demandées.

La demande relative à la gestion des droits attachés aux œuvres, textes et/ou images de Salvador Dalí peut être envoyée par courriel à rights@fundaciodalí.org ou par courrier à :

Département de droits

Fondation Gala-Salvador Dalí
Pujada del Castell, 28
17600 Figueres

- e) Indépendamment de la gestion de droits avec la Fondation, le demandeur doit s'occuper, le cas échéant, des droits d'auteur de tiers qui dériveraient du projet qu'il veut mener à terme.
- f) Les documents doivent être reproduits dans le format original, sans aucune modification. S'ils sont recadrés pour en montrer un détail, la légende photographique correspondante doit en faire explicitement mention.
- g) Toute image doit être accompagnée d'une légende précisant le nom de l'auteur ou des auteurs, le titre ou nom du document, la date de création et la provenance. Cette dernière doit être indiquée comme suit : Centre d'Études Daliniennes, Fundació Gala-Salvador Dalí, Figueres.